

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC44

présenté par
Mme Thill et M. Labille

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et des dispositifs d'accès pour les personnes handicapées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le montrent les résultats aux jeux handisports, la France est malheureusement en retard sur l'activité sportive des personnes handicapées. Il est indispensable que toute nouvelle création de site sportif soit adapté à l'accueil des personnes handicapées.